

Compte-rendu

Conseil municipal du 23 mars 2015

Présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme MÉNARD, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, M. SOSSNA, Mme GUILBAUT, Mme BARREAU, M. GRAS, Mme ANDRÉ, Mme ROUSSEAU, M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX

Excusés : Mme FILLEUX qui a donné pouvoir à M. LHOTE
Mme RODRIGUES qui a donné pouvoir à M. CANÉ

Absents : Mme ZAREBA, M. TABYAOUI

Désignation du secrétaire de séance : Mme Brigitte CHAVOT

- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2015. A la demande de M. Lhote, une modification intervient dans la rédaction des questions diverses, le terme « citoyens vigilants » remplace le terme « voisins vigilants ». Cette modification apportée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. Jouty fait part de son mécontentement par rapport au compte-rendu paru dans le journal de Saône-et-Loire. Il précise qu'il n'y a pas eu de volonté exprimée de « dégraisser » la masse salariale et demande que les propos soient repris textuellement dans la presse.

- Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :
 - Décision du 17 février 2015 acceptant une indemnisation de la S.M.A.C.L. d'un montant de 1 233.80 € correspondant au règlement de dommages électriques causés à des équipements de sonorisation du COSEC ainsi que sur le réseau d'éclairage public (orage du 6 juillet 2014).
 - Décision du 17 mars 2015 acceptant l'indemnisation de 169.04 € par Allianz IARD et le règlement de la franchise d'un montant de 153.98 € par M. Bruno Chassaing, correspondant au règlement du litige relatif à un descellement de radiateur.

Communication sur le bilan d'activités 2013 du SYDESL (Syndicat départemental d'énergie de Saône-et-Loire)

M. Lagrange donne des éléments du bilan d'activités 2013 du SYDESL. Ce syndicat est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe toutes les communes du département de Saône-et-Loire (573).

Les compétences du SYDESL sont les suivantes :

- Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité
- Organisation et contrôle de la distribution publique d'électricité
- Organisation et contrôle de la distribution publique de gaz
- Renforcements, extensions et dissimulations des réseaux électriques
- Eclairage public et mise en lumière du patrimoine
- Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables
- Système d'informations géographiques (S.I.G.)
- Enfouissements des réseaux de télécommunication

M. Lagrange précise qu'elles s'appliquent différemment en fonction du caractère rural ou urbain des communes.

En 2015, l'enfouissement d'une partie du réseau de l'éclairage public de la rue de la Garenne a été inscrit dans la programmation des travaux.

M. Lagrange cite des exemples de travaux réalisés dans le domaine de l'éclairage public :

- le remplacement du matériel vétuste qui a concerné 112 communes pour un montant de 921 198 €
- le coût de l'éclairage public neuf s'élève à 2 336 756 €

Le SYDESL, à travers sa politique environnementale de remplacement du matériel vétuste d'éclairage public, a généré 11 892 500 kWh cumac, ce qui représente environ 37 000 €. Les kWh cumac représentent les kWh économisés pendant la durée de vie conventionnelle d'un équipement, corrigée d'un coefficient d'actualisation.

M. Lagrange ajoute que parmi les communes de Saône-et-Loire, 74% interrompent totalement ou partiellement l'éclairage public dans leurs bourgs ou hameaux.

Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE

1. Tableau des effectifs à la date du 23 mars 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs applicable à la date du vote du budget primitif :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		1	
Rédacteur Pal 1 ^{ère} classe	B	2		1	
Rédacteur Pal 2 ^{ème} classe	B	2		1	
Rédacteur	B	2		1	
Adjt adm.pal de 1 ^{ère} classe	C	3		2	
Adjt adm.pal de 2 ^{ème} classe	C	3		3	
Adjoint adm. de 1 ^{ère} classe	C	3		3	
Adjoint adm. de 2 ^{ème} classe	C	2	1	2	1
SECTEUR TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Adjoint technique Pal de 1 ^{ère} classe	C	5		5	
Adjoint technique Pal de 2 ^{ème} classe	C	4		4	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	2		0	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	18	16	17	15
SECTEUR SOCIAL					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants	B	2		2	
Aux. puériculture Pal de 2 ^{ème} classe	C	3		2	
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	1		1	
ATSEM Pal 2 ^{ème} classe	C	1		1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	C		1		1
Agent Social de 1 ^{ère} classe	C		1		0
Agent Social de 2 ^{ème} classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	

SECTEUR SPORTIF					
Educateur APS Principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	
Educateur APS Principal 2 ^{ème} classe	B	1		1	
SECTEUR CULTUREL					
Moniteur éducation Musicale	B	1		1	
Assistant d'enseignement artistique	B		6		6
Assistant. d'enseignement Pal 2 ^{ème} cl	B		2		2
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	1		1	
SECTEUR ANIMATION					
Resp. animation/jeunes	A	1		1	
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1		1	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	1	2	1	2

Détail des temps non complet :

- Adjoint Administratif de 2^{ème} classe 1 à 30/35^{ème}
- Adjoint technique de 2^{ème} classe 16 dt 1 à 32.5/35^{ème} + 4 à 30/35^{ème}
2 à 29/35^{ème}
3 à 25/35^{ème}
4 à 20/35^{ème} + 2 à 16/35^{ème}
- ATSEM 1^{ère} classe 1 à 32/35^{ème}
- Agent Social de 1^{ère} classe 1 à 30/35^{ème}
- Agent Social de 2^{ème} classe 1 à 30/35^{ème}
- Assistant Ens. Artistique Pal 2^{ème} classe 2 dt 1 à 5/20^{ème} + 1 à 7.75/20^{ème}
- Assistant Ens. Artistique 6 dt 1 à 2.25/20^{ème}
2 à 4/20^{ème}
1 à 8.25/20^{ème} + 1 à 10/20^{ème}
1 à 14/20^{ème}
- Adjoint d'animation de 2^{ème} classe 2 dt 1 à 27.5/35^{ème} + 1 à 33/35^{ème}

Affaires générales - Rapporteur : JC LAGRANGE

2. Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration du Foyer des jeunes travailleurs de Montceau-les-Mines

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Thomas Fourrier pour siéger au conseil d'administration du Foyer des Jeunes Travailleurs en qualité de représentant de la commune.

Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER

3. Compte de gestion de l'exercice 2014

Le compte de gestion est établi par le Trésorier municipal, les résultats sont conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2014.

Les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement**

- dépenses : 5 057 876.82 €

- recettes : 5 111 254.31 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2014 : + 53 377.49 €

- **Section d'investissement**

- dépenses : 1 015 437.17 €

- recettes : 771 994.86 €

Résultat déficitaire de l'exercice 2014 : - 243 442.31 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2014 établi par le Trésorier municipal.

4. Compte administratif de l'exercice 2014

Mme Poirrier rappelle que le compte administratif 2014 est le résultat de l'exécution budgétaire. Les résultats sont les suivants :

- **Section de fonctionnement**

- dépenses : 5 057 876.82 €

- recettes : 5 111 254.31 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2014 : + 53 377.49 €

- **Section d'investissement**

- dépenses : 1 015 437.17 €

- recettes : 771 994.86 €

Résultat déficitaire de l'exercice 2014 : - 243 442.31 €

Ils sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Trésorier.

Mme Poirrier cite quelques éléments importants du compte administratif 2014.

Tout d'abord en section de fonctionnement, au niveau des dépenses, les charges à caractère général (qui correspondent au fonctionnement général de la collectivité) ont été exécutées à 94%. Ce taux démontre la justesse de la prévision et le caractère sincère du budget. Ces dépenses représentent 24% des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel représentent 60% des dépenses de fonctionnement, la réalisation est inférieure à la prévision malgré les remplacements des agents momentanément absents et le recrutement de deux apprentis supplémentaires à partir de septembre 2014.

Concernant les recettes, une partie est liée au produit des services rendus à la population. Celui-ci varie en fonction de la fréquentation des services et parfois d'éléments climatiques (piscine). Les impôts et taxes représentent 47% des recettes de fonctionnement. Le produit des dotations et participations est en baisse. Mme Poirrier rappelle que la commune a participé à l'effort de redressement des finances publiques à hauteur de 35 000 € en 2014.

Les dépenses d'investissement ont été lissées au cours de l'année, elles font l'objet de reports lorsqu'elles n'ont pas pu être réalisées. Les recettes sont constituées des dotations et réserves notamment de l'affectation du résultat et du F.C.T.V.A. (fonds de compensation sur la TVA), cette recette est récupérée deux ans après la réalisation des travaux. En 2014, la commune a perçu le F.C.T.V.A. lié aux travaux de la Souris Verte. Des subventions et un emprunt de 76 000 € (réalisé pour financer la première partie des travaux de l'Espace loisirs) complètent les recettes d'investissement.

M. Lhote est désigné pour présider la séance. Il ajoute qu'il remercie l'exécutif plus précisément le Maire et l'adjointe en charge des finances ainsi que l'ensemble des services pour la maîtrise dans l'exécution du budget, exercice difficile car des impondérables surgissent en cours d'année : aléas climatiques, absentéisme, décisions politiques telles que l'accompagnement de l'apprentissage...

M. le Maire ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2014

Le rapporteur présente les résultats cumulés de l'exercice budgétaire 2014 (intégrant le report des résultats de l'année n-1) :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	5 057 876.82 €
Recettes	:	5 111 254.31 €
<hr/>		
Résultat exercice	:	+ 53 377.49 €
Résultat reporté	:	+ 646 510.59 €
<hr/>		
Résultat final	:	+ 699 888.08 €

Section d'investissement

Dépenses	:	1 015 437.17 €
Recettes	:	771 994.86 €
<hr/>		
Résultat exercice	:	- 243 442.31 €
Résultat reporté	:	- 67 364.24 €
<hr/>		
Résultat final	:	- 310 806.55 €

Dans le cadre du calcul pour la proposition d'affectation du résultat, il faut intégrer les crédits de report de la section d'investissement. En dépenses, il s'agit d'opérations engagées en 2014 et qui n'ont pas pu être intégralement réalisées. En recettes, il s'agit de subventions notifiées qui n'ont pas encore été perçues du fait de l'absence de réalisation des travaux.

Crédits de report en section d'investissement

Dépenses	:	409 662.00 €
Recettes	:	330 430.00 €
		<hr/>
Solde RAR	:	- 79 232.00 €

Le rapporteur propose d'affecter le résultat 2014 comme suit :

Résultat fonctionnement : + 699 888.08 €

Résultat investissement : - 310 806.55 €
- 79 232.00 €
- 390 038.55 €

Section d'investissement, c/1068 (excédent de fonctionnement capitalisé): **390 038.55 €** (permet de couvrir le déficit d'investissement)

Section de fonctionnement, c/002 (résultat de fonctionnement reporté): **309 849 €** (différence entre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et la « couverture » du résultat déficitaire de la section d'investissement).

Les propositions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

6. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

La loi de finances pour 2015 prévoit un taux de revalorisation des valeurs locatives de 0.9%.

L'Etat a notifié les bases prévisionnelles 2015 :

- Taxe d'habitation : 3 520 000 €
- Taxe foncière sur le bâti : 3 027 000 €
- Taxe foncière sur le non bâti : 156 400 €

A taux constant, le produit attendu s'élève à 2 024 313 €.

Le rapporteur propose de retenir ce produit attendu et de ne pas modifier les taux des taxes qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 27.92 %
- Taxe sur le foncier bâti : 30.77 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 70.41 %

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

7. Budget primitif de l'exercice 2015

Madame Poirrier présente le budget primitif 2015 :

« Le budget 2015 confirme l'engagement de la ville en termes de services rendus à la population. C'est un budget sincère préparé dans un contexte national tendu.

[...]

Pour compenser et assurer un service public de qualité aux habitants, nous aurions pu faire le choix d'augmenter les impôts locaux. Telle n'a pas été notre décision qui aurait eu pour effet d'infliger une double peine aux Sanvignards qui subissent déjà l'augmentation du coût de la vie.

[...]

Le budget de fonctionnement de 5 340 157 € est en baisse de 6.86%. Les charges à caractère général, autrement dit le fonctionnement quotidien de la collectivité, sont stables. [...]

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 0.47%. Cette hausse est maîtrisée malgré le reclassement des agents de catégorie C. Ces dépenses représentent certes 60% du budget de fonctionnement mais je tiens à souligner l'implication de la collectivité en termes de régime indemnitaire, non obligatoire, qui complète le traitement des agents lié à la grille indiciaire.[...]

La nette diminution des charges de gestion courante s'explique par la baisse de la subvention d'équilibre à la R.P.A. (résidence pour personnes âgées) de 97 329 € depuis son rachat par la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à l'investissement et opérations d'amortissements) diminuent de 1.53% alors qu'elles avaient augmenté de 3.76% entre 2013 et 2014. Ceci traduit le sérieux de tous dans l'utilisation des deniers publics.

Les recettes de fonctionnement (hors résultat reporté et opérations d'amortissement) diminuent de 1.12% alors qu'elles avaient augmenté de 0.83% entre 2013 et 2014. [...]

La prévision d'augmentation de 1.87% sur les impôts et taxes n'est pas liée à l'augmentation des taux mais à celle des bases [...]

La section d'investissement augmente en 2015 et l'investissement principal concerne la rénovation du centre social (1 324 128 €).

[...]

Cet investissement est financé par le virement de la section de fonctionnement, le produit de la cession du cabinet d'orthophonie, les opérations d'amortissements, le F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et l'affectation du résultat 2014 pour l'autofinancement.

Le financement est complété par des subventions d'investissement, un emprunt à taux zéro de la C.A.F. (caisse d'allocations familiales) et un emprunt d'équilibre de 679 738 €.

De tels emprunts ne sont budgétisés par la ville que dans le cadre des grosses opérations comme celle de l'Espace loisirs. [...] »

Le budget primitif de l'exercice 2015 est équilibré en dépenses et en recettes à un montant de 5 340 157 € en section de fonctionnement et équilibré en dépenses et en recettes à un montant de 1 920 789 € en section d'investissement.

M. Lagrange constate la baisse de la dotation forfaitaire compensée partiellement par une hausse de la dotation de solidarité rurale et du fonds de péréquation intercommunal et communal. La construction du budget est conduite par la maîtrise des dépenses notamment au niveau de la masse salariale. L'augmentation prévue (0.47%) est en deçà de l'inflation. Les travaux prévus, notamment l'installation d'horloges astronomiques sur l'éclairage public, ont pour objectif de réaliser des économies d'énergie. 2015 verra se poursuivre les travaux de l'Espace loisirs, les années suivantes seront consacrées à des travaux « de gros entretiens » du patrimoine.

M. Pichard constate la baisse de la dotation forfaitaire et regrette que les communes payent la note d'une mauvaise gestion des deniers publics par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2015 par 22 voix pour et 3 abstentions.

8. Subvention pour la R.P.A. Louis Veillaud (Budget annexe C.C.A.S.) via le budget du C.C.A.S.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 65 277 € au C.C.A.S. pour équilibrer le budget de la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud.

9. Adhésion à un groupement de commandes pour le marché de fourniture d'électricité concernant les points de consommation supérieure à 36 kva

Cette question est présentée par M. Lagrange. Les tarifs règlementés de vente (TRV) d'électricité prendront fin à la date du 31 décembre 2015 pour les abonnements supérieurs à 36 KVa.

La commune a l'obligation d'organiser une mise en concurrence pour la fourniture d'électricité de ces points de consommation. La collectivité pourrait décider de lancer sa propre consultation ou de rejoindre un groupement de commandes. Actuellement le SYDESL et l'UGAP proposent un groupement de commandes respectivement régional et national. Le rapporteur propose d'intégrer le groupement proposé par l'UGAP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer le groupement de commandes proposé par l'UGAP pour le marché de fourniture d'électricité concernant les points de consommation supérieure à 36 KVa.

Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET

10. Politique foncière 2014

L'état de la politique foncière de la commune est annexé au compte administratif 2014. En 2014, un terrain situé rue Armand Baudin (parcelle cadastrée AB 460) a été cédé à M. KOSTINE et à Mme CHUDZIK au prix de 1 800 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette cession.

Affaires sociales (activités du groupe famille) - Rapporteur : JC LAGRANGE

11. Tarifs de la sortie familiale à Florissimo, le 28 mars 2015

Le Service Municipal d'Animation organise une sortie familiale au salon "Florissimo" à Dijon, le samedi 28 mars 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation des usagers à 6 euros pour les enfants de 5 à 11 ans et à 17 euros pour les personnes de plus de 15 ans.

Affaires sportives - Rapporteur : F GRAS

12. Subventions 2015

M. Gras explique le mode de calcul des subventions basé sur différents critères, notamment celui de la participation des associations à des manifestations municipales. Il remercie d'ailleurs M. Prunel et M. Rameau, éducateurs sportifs de la commune, le personnel municipal et les associations qui se sont mobilisées pour la réussite de la première course nature des lacs de Sanvignes. Cette manifestation a réuni environ 300 personnes sur la journée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations sportives :

Associations de Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Avant-garde	2 200 €		2 200 €
Club nautique	1 600 €	600 €	2 200 €
Club sportif (C.S.S.)	5 500 €	1 000 €	6 500 €
Dancing girls	900 €		900 €
E.A.P.S.	300 €	500 €	800 €
Ecurie du bassin minier	600 €		600 €
Etoile sportive	1 400 €	500 €	1 900 €
Hand ball club	2 300 €	500 €	2 800 €
Auto cross Sanvignes	150 €		150 €
Les amis de la pétanque	250 €		250 €
Sanvignes vélo sport	200 €	320 €	520 €
Team boomerang	150 €		150 €
Tennis club	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Total associations SLM	17 050 €	6 420 €	23 470 €

Associations hors Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Dojo 71	200 €		200 €
Athlétique Bourgogne Sud	400 €		400 €
Montceau Olympique Natation	100 €		100 €
Rugby Club Montceau Bourgogne	150 €		150 €
Montceau triathlon	100 €	100 €	200 €
Thalassa	300 €	300 €	600 €
USEP	600 €		600 €
Total associations hors SLM	1 850 €	400 €	2 250 €

Toutes associations sportives confondues, les subventions ordinaires s'élèvent à 18 900 €, les subventions exceptionnelles à 6 820 €, l'ensemble des subventions à 25 720 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide également d'inscrire la commune aux 8èmes jeux de Saône-et-Loire qui se dérouleront du 5 au 8 mai 2016 ; le montant de la participation de Sanvignes s'élèvera à 10 000 € avec deux versements l'un en 2015 (5 000 €) et l'autre en 2016 (5 000 €).

Affaires associatives (hors associations sportives) - Rapporteur : Y DOUHARD

13. Subventions 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations à caractère non sportif:

Associations de Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Comité de jumelage	3 500 €	200 €	3 700 €
Club photo. SAN ASA	350 €		350 €
Harmonie	3 400 €		3 400 €
Coopérative scol. Marcel Sembat	1 000 €		1 000 €
Coopérative scol. maternelle des Baudras	600 €		600 €
Coopérative scol. Elémentaire des Baudras	600 €		600 €
Coopérative scol. élémentaire Liberté Ferry	1 015 €		1 015 €
Association des parents autonomes Liberté/ Ferry	50 €		50 €
Foyer des élèves du collège	600 €		600 €
Comité des fêtes de Sanvignes	3 900 €		3 900 €
Comité des fêtes des Essarts	680€		680 €
Total associations SLM	15 695€	200 €	15 895 €

Associations hors Sanvignes	Subvention ordinaire
L'Atelier	150 €
Généalogie et histoire du bassin minier	50 €
Musée maison de l'école	100 €
Délégués départementaux de l'Education nationale	50 €
Pupilles de l'enseignement public 71	100 €
Les pattes de velours du bassin minier	50 €
Amicale mycologique des fureteurs	50 €
Total associations hors SLM	550 €

Toutes associations confondues, les subventions ordinaires s'élèvent à 16 245 €, les subventions exceptionnelles à 200 €, l'ensemble des subventions à 16 445 €.

Petite enfance - Rapporteur : V PERRIN

14. Avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'accueil d'enfants différents dans les structures petite enfance

Le rapporteur rappelle que les quatre villes du bassin minier ont réaffirmé les principes de fonctionnement de l'accueil des enfants différents de moins de six ans et ont fixé les modalités de l'extension de ces accueils aux enfants de plus de six ans liée à des financements supplémentaires de la C.A.F. par une convention en date du 20 janvier 2014.

L'avenant n°1 concerne l'augmentation de la capacité d'accueil de 2 à 3 enfants dans les structures de Blanzay, Montceau et Sanvignes, la mise à disposition d'un animateur supplémentaire pour l'action « enfants de plus de six ans », deux heures par semaine, par les communes de Blanzay et Saint-Vallier et une ligne budgétaire supplémentaire pour les frais administratifs et comptables à hauteur de 2 000 € par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'accueil d'enfants différents dans les structures petite enfance.

Questions diverses

Les questions suivantes sont posées par la minorité municipale :

- Est-il normal que le cosec soit allumé régulièrement la nuit en dehors des présences d'associations ?

Le Maire répond que les usagers oublient effectivement parfois d'éteindre les lumières avant de quitter les lieux.

- Nous remarquons que certains containers sont pleins avant les dates de ramassage ce qui incite les gens à mettre les déchets à côté. Le surcroît de déchetteries sauvages dans la commune (voir le coin Schiever en particulier) nous amène à nous pencher sérieusement sur ce problème, pouvons nous étudier la question de près ?

Le Maire répond que la communauté urbaine sensibilise en permanence sur ce sujet mais, encore une fois, il est impossible d'empêcher ce type d'acte. Par contre, il faut prévenir immédiatement lorsqu'un dépôt sauvage est constaté pour faire évacuer les déchets au plus vite.

- Est-ce normal que ce soit aux habitants de financer des clapets anti-retour dans le quartier des Baudras concernant les problèmes des inondations de la commune liés à la surcroissance de la population ?

Cette question a été abordée lors de la commission « Cadre de vie » du 10 mars 2015 dont le compte-rendu a été diffusé aux membres de ladite commission.

- Il était question d'aménager la RPA en lieu de rassemblement du corps médical, qu'en est-il ?

Le Maire indique qu'un schéma fonctionnel a été présenté aux professionnels de santé le 2 mars. Les réflexions sur le projet se poursuivent. Les professionnels de santé doivent réfléchir à l'élaboration ou non d'un projet médical qui conditionnera l'obtention des aides financières à l'investissement.

- Pouvons-nous fixer une date pour étudier le problème sécurité piscine et cosec, ainsi qu'une régulation de vitesse sur le quartier des Essarts qui reste un gros problème.

Ces questions sont à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission « cadre de vie » qui se déroulera le 1^{er} avril 2015.

- Pouvons-nous mettre à l'étude une possibilité urgente de mettre un réseau très haut débit dans la commune, ainsi qu'en zone rurale, sans avoir besoin de se retrancher derrière une décision départementale, régionale, ou d'état ? Quelle est notre compétence en la matière ?

Le Maire répond que la commune ne dispose pas de cette compétence. Elle est partagée entre le Conseil Général et la communauté urbaine.

- Nous serait-il possible également d'étudier une possibilité d'amener des entreprises et de l'emploi sur la commune afin de sédentariser de nouveaux habitants ?

Le Maire rappelle que les entreprises qui se créent ne réservent pas les emplois aux habitants de la commune d'implantation. Pour s'implanter, les entreprises privilégient des terrains plats, facilement aménageables et à proximité des axes de communication importants. La situation géographique, les terrains en pente et/ou non constructibles à cause de l'exploitation minière sont des freins à l'accueil de nouvelles entreprises. Ce type de sujet relève de la politique intercommunale, une action isolée n'est pas pertinente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Brigitte CHAVOT, secrétaire de séance

